

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Jérôme, tenue le Jeudi le 7 décembre 2023 à 16 h 00, au 300, rue Parent, sous la présidence de Monsieur Marc Bourcier, à laquelle session étaient présents :

Mesdames et messieurs, Ronald Raymond, Stéphane Joyal, Jacques Bouchard, Carla Pierre-Paul, Jean Junior Désormeaux, Michel Gagnon, Marc-Antoine Lachance, André Marion, Martin Pigeon, Nathalie Lasalle formant le conseil.

Autre(s) présence(s) : Messieurs André Pratte, directeur général adjoint, Service de proximité et Daniel Lemieux, directeur général adjoint, Infras, planification et développement à la Direction générale.

Absence(s) : Dominic Boyer, Mario Fauteux

CM - 16423/23-12-07

POINT 1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La présente séance soit ouverte.

POINT 1.3

PUBLIC - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition de l'assistance, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

CM - 16424/23-12-07

POINT 1.4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CM - 16425/23-12-07

POINT 7.1

ENTENTE OPÉRATIONNELLE ET ENTENTE DE VISIBILITÉ ET D'IMPLICATION COMMUNAUTAIRE – CAMP D'ENTRAÎNEMENT DES ALOUETTES DE MONTRÉAL, 2024 ET 2025, AVEC UNE OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR 2026

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de l'activité physique et du sport comprenant comme orientation la valorisation et le soutien au développement de la pratique sportive avec comme axe d'intervention l'atteinte de l'excellence;

ATTENDU QUE les Alouettes représentent l'excellence en ce qui concerne la pratique et la culture du sport du football au Québec et au Canada;

ATTENDU QUE les Alouettes organisent un camp d'entraînement printanier au mois de mai de chaque année avant la saison régulière de la LCF;

ATTENDU QUE les Alouettes souhaitent tenir leur camp d'entraînement printanier dans lesdites installations sportives de la Ville pour les années 2024 et 2025, avec une option de renouvellement pour 2026 et elles s'engagent à payer la Ville pour leur utilisation;

ATTENDU QUE la Ville souhaite profiter de cette occasion pour faire sa promotion et favoriser son rayonnement, afin de stimuler son développement économique;

ATTENDU QUE les biens et services mis à la disposition des Alouettes par la Ville ne sont pas à titre gratuit et que la Ville bénéficiera d'une juste et valable contrepartie publicitaire;

ATTENDU les compétences et pouvoirs conférés à la Ville notamment par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur les compétences municipales.

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux

Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Ville approuve l'Entente opérationnelle et l'Entente de visibilité et d'implication communautaire concernant la tenue du camp d'entraînement des Alouettes de Montréal à Saint-Jérôme pour les saisons 2024, 2025 et 2026.

La Ville autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe à signer ces ententes et tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

POINT 9.1

PUBLIC - SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions a été mise à la disposition de l'assistance, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

POINT 9.2

DÉPÔT D'AVIS DE PROPOSITION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil.

POINT 9.4

PAROLE AU CONSEIL

Les élus prennent la parole sur divers sujets.

CM - 16426/23-12-07

POINT 9.5

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée.

Le Maire,

La Greffière de la Ville

MARC BOURCIER

MARIE-JOSÉE LAROCQUE